

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint l'avis du Département concernant la révision de votre carte communale.

Service Ingénierie routière :

Il conviendrait de prendre en compte les projets routiers, en intégrant les emplacements réservés au bénéfice du département pour les travaux d'aménagement de l'itinéraire RD46 Epinal Rambervillers.

Contact :

Jonathan PETITFOUR

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES

Direction des Routes et du Patrimoine

Laurence VERNIER
Adjointe Service Ingénierie Routière

Service Ingénierie Routière

Tél. : 03 29 29 87 85

Règlementation communale des boisements :

La commune de SERCOEUR dispose d'une réglementation communale des boisements fixée par 2 arrêtés préfectoraux du 12/10/1992 (commune de Vaudeville) et du 01/07/1975 (commune de Dignonville). Conformément à l'article R.126-6 du Code Rural, ces périmètres doivent être reportés dans le PLU.

Guillaume ARTEL
Chargée de mission forêt

Service Agriculture et Forêt

Tél. : 03 29 29 89 87

Réglementation environnement :

Contractualisations et Développement Durable :

Pas de remarques particulières.

Contact :

Nathan GIGANT

Chargé de mission paysage

Tél. : 03 29 29 00 67

Milieux aquatiques :

Pas de remarques.

Contact :

Jérémy MULLER

Chargé de mission milieux aquatiques

Service Environnement,

Tél. : 03 29 30 35 19

Cordialement

Jérémy SCHOTT

Technicien sécurité routière et gestion du domaine public

Service Ingénierie Routière

jschott@vosges.fr

▼▼▼▼▼▼▼▼

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES

Direction des Routes et du Patrimoine